Politique de garantie courante des produits d'équipementier
(Pour les produits de camion et de remorque commerciaux)
Révisée en septembre 2012

Haldex Brake Products Corporation (désignée ci-après sous le nom de Haldex) garantit à l'utilisateur final initial que tous les produits Haldex seront exempts de défauts de matériau et de fabrication. La période de garantie doit s'étendre de la date de mise en service initiale jusqu'aux limites indiquées dans le tableau ci-dessus.

	72 mois/ 1 600 000 km (1 000 000 mi)	48 mois/ kilométrage illimité	36 mois/ kilométrage illimité	36 mois/ 560 000 km (350 000 mi) (10 800 h)	24 mois/ 320 000 km (200 000 mi) (7 200 h)	24 mois/ 160 000 km (100 000 mi)	12 mois/ 160 000 km (100 000 mi) (3 600 h)
ABA S-ABA	ABA/S-ABA Haldex (préfixe de numéro de pièce 400/409)[1]		ABA Haldex (préfixe de numéro de pièce NL/429)[1]		ABA Haldex[8]	ABA/S-ABA Haldex[3]	ABA Haldex[11]
Actionneurs Freins à ressort	Actionneurs Life Seal®[1]	Actionneurs Gold Seal®[1,2] Actionneurs Life Seal® (utilisation professionnelle intensive)[3]	Actionneurs Life Seal® (autobus affrété, transport urbain, transport interurbain)	Actionneurs de frein de service Haldex[1]	Freins à ressort à deux colliers[1,2] Actionneurs Gold Seal® (autobus affrété, transport urbain, transport interurbain)[2,3]		Actionneurs de frein de service Haldex[3] Tous les autres actionneurs non indiqués
ABS (systèmes de freinage antiblocage)				ABS - Systèmes de freinage antiblocage comprenant le « système de contrôle de stabilité de remorque (TRS) Haldex » (valves, ECU et câbles seulement)			Tous les autres systèmes ABS - Composants des systèmes de freinage antiblocage
Freins à disque pneumatiques			Freins à disque pneumatiques ModulX® Haldex[1,10]				Freins à disque pneumatiques ModulX® Haldex[3,10]
Produits de filtration de l'air				Dessiccateurs d'air[1] PURest®, DRYest®[1], ModulAir®[1], Pure Air[MC] et Pure Air Plus[MC] Régulateurs d'air[1]	Dessiccateurs d'air PURest®, DRYest®[3,11], ModulAir®[11], Pure Air[MC] et Pure Air Plus[MC3]		CONSEP®
Produits de compresseur d'air				Régulateurs d'air[1]	Compresseurs d'air EL-850[4] EL-1300/EL-1600[1,5] Type 292[1] Type 365[1]		
Valves				Valves de frein pneumatique Haldex[1] Valves de purge automatiques (série 410-10XXX)[1]			Valves de purge automatiques (série N20878/N20879) Valve de réglage de hauteur, Scale-O-Matic et coffrets AC
Autres produits					Tous les autres produits pour autobus affrété/transport interurbain non indiqués[8]		Tous les autres nouveaux produits non indiqués Opérations de transport urbain (tous les nouveaux produits) Produits de friction[7] Nouveaux embrayages[6]

Rappel : Aucun des produits ci-dessus n'est garanti contre une mauvaise utilisation, un manque d'entretien, une installation incorrecte ou l'usure normale.

1 Applications de type transport de ligne.

2 La garantie sera limitée à 24 mois si le bouchon de l'outil de déverrouillage est manquant ou n'est pas utilisé en service.

3 Applications de type service dur (ramassage et livraison, construction, collecte des ordures, mélangeurs à béton, hors route, etc.)

4 La pression d'entrée ne doit pas dépasser 25 lb/po^2 (51 pouces de mercure).

5 La pression d'entrée ne doit pas dépasser 35 lb/po^2 (71 pouces de mercure).

6 La garantie est nulle en cas de : mauvaise utilisation, matériau de friction usé jusqu'aux rivets; garniture ou plateau de pression brûlé, matériau céramique remplacé par un matériau organique.

7 Les produits de friction sont garantis pour la durée de vie raisonnable de la garniture. Celle-ci varie considérablement selon le produit et l'utilisation. La garantie est nulle en raison d'une mauvaise utilisation si le produit est riveté ou collé. Riveté - usé jusqu'aux rivets sans y toucher. Collé - usé jusqu'au tiers (1/3) de l'épaisseur d'origine.

8 Les régleurs de frein automatiques Haldex pour les opérations d'autobus affrété ou de transport interurbain sont garantis deux (2) ans ou 320 000 km (200 000 mi) - ou deux (2) regarnissages, selon la première éventualité.

9 Les régleurs de frein automatiques Haldex pour les opérations de transport urbain sont garantis un (1) an ou 160 000 km (100 000 mi) - ou deux (2) regarnissages, selon la première éventualité.

10 Seuls l'étrier, le support et le mécanisme d'application sont couverts par la garantie. Les pièces d'usure, comme les axes de guidage, les bagues, les plaquettes, les gaines en caoutchouc et les pièces de fixation, ne sont pas couvertes contre l'usure normale, mais sont garanties contre tout défaut de matériau ou de fabrication pendant un (1) an.

11 Les dessiccateurs d'air PURest®, DRYest® et ModulAir® pour les opérations de transport urbain/interurbain sont garantis deux (2) ans ou 320 000 km (200 000 mi), selon la première éventualité.

Suite des conditions de la politique de garantie au verso.

Le formulaire de réclamation de garantie en ligne de Haldex sur les produits d'équipementier installés doit être dûment rempli. Soumettre un formulaire de garantie incomplet peut retarder le processus de garantie. S'assurer que les formulaires sont dûment remplis avant de les soumettre.

Conditions de la politique de garantie

Haldex, selon son choix, remplacera tout produit jugé défectueux ou accordera un crédit équivalent au coût d'achat net dudit produit sur le marché secondaire. Il incombera aux représentants en matière de garantie autorisés de Haldex de déterminer si le produit est défectueux. Les paramètres de détermination du choix seront les suivants, sans nécessairement s'y limiter : la période de garantie précisée pour le produit doit être valide et le produit doit avoir été installé et entretenu conformément aux pratiques reconnues de l'industrie.

La présente politique de garantie ne s'appliquera pas si Haldex juge que le(s) produit(s) ou le(s) élément(s) de celui-ci(ceux-ci) ont été endommagés par accident, par le feu, en raison d'un mauvais usage ou par négligence, à la suite d'une réparation effectuée ou de modifications apportées par quiconque autre que Haldex ou son représentant autorisé, ou si les numéros de série Haldex apposés sur le(s) produit(s) ou le(s) élément(s) ont été supprimés, oblitérés ou effacés. Tout défaut doit être immédiatement signalé à l'acheteur initial et le(s) produit(s) ou le(s) élément(s) allégués comme étant défectueux doivent être retournés à Haldex. **La responsabilité en vertu de la présente politique de garantie ne doit pas dépasser le prix d'achat payé.**

Haldex se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception de ses produits, de même que d'apporter des ajouts ou des améliorations à ses produits sans être obligée d'aucune façon de modifier ses produits fabriqués ou vendus auparavant ou d'y apporter des modifications semblables. Haldex interdit à toute autre entreprise ou personne d'assumer en son nom une quelconque responsabilité ou obligation en ce qui concerne les produits Haldex.

La présente politique de garantie ne couvre pas la défaillance d'un produit attribuable à un défaut dans la conception, les plans ou les spécifications dudit produit lorsque cette conception, ces plans ou ces spécifications ont été fournis à Haldex par l'Acheteur ou une autre personne au nom de l'Acheteur.

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations relatives aux éléments « remplaçables » comme les filtres, les diaphragmes de service et les cartouches déshydratantes ou les éléments semblables (sans toutefois s'y limiter), à moins qu'un défaut de matériau ou de fabrication soit très évident.

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations concernant des produits dont la défaillance est attribuable à un « manque d'entretien ».

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations concernant les dessiccateurs d'air dont la cartouche déshydratante est « fortement contaminée » par de l'huile.

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations concernant les valves pneumatiques ou les valves hydrauliques dans lesquelles des corps étrangers se sont infiltrés. Cela comprend les liquides, les matières solides et les produits à base d'alcool.

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations faites en raison de la présence de corrosion et/ou de l'infiltration de corps étrangers, ce qui a une incidence néfaste sur le bon fonctionnement des freins à ressort étanches, à moins qu'il soit déterminé qu'elle est attribuable à un défaut de matériau ou de fabrication par Haldex.

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations concernant l'infiltration de grandes quantités de corps étrangers dans les cavités de ressort des actionneurs non étanches résultant du fonctionnement normal de l'appareil. Les réclamations concernant l'infiltration de petites quantités de corps étrangers dans les cavités de ressort des actionneurs non étanches seront prises en considération en vertu de la présente politique de garantie.

La présente politique de garantie ne couvre pas les produits qui sont mal installés ou dont le mauvais usage a été établi.

La présente politique de garantie ne couvre pas les réclamations résultant de la pose incorrecte de composants d'accouplement non fournis par Haldex.

La présente politique de garantie ne couvre pas les fils qui ont été pincés pendant l'installation ou les fils qui n'ont pas été installés conformément aux recommandations de Haldex.

Haldex n'est pas responsable des dépenses occasionnées par un « temps d'immobilisation », des dommages causés à des marchandises, des frais d'exploitation ou des pertes résultant de la défaillance ou de l'utilisation des produits Haldex.

Haldex n'est pas responsable des réclamations qui ne sont pas retournées à Haldex dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de la défaillance.

LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE, ET TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ POUR LA MAIN-D'ŒUVRE OU LES DOMMAGES ACCESSOIRES, PARTICULIERS ET CONSÉCUTIFS.

Haldex

Solutions innovatrices pour véhicule

Haldex Brake Products Corporation
10930 North Pomona Avenue
Kansas City, Missouri 64153-1256
Tél. : 1 816 8912470
Téléc. : 1 816 8919447

Haldex Limited/Haldex Limitée
500 Pinebush Road, Unit 1
Cambridge (Ontario) Canada, N1T 0A5
Tél. : 1 519 6216722
Téléc. : 1 519 6213924

www.haldex.com